M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, au sujet de cette question de privilège, je dirai que le très honorable chef de l'opposition a expliqué et développé ses observations d'hier. Il m'a identifié, ainsi que ma famille, en parlant d'un ancien député dont le fils siège maintenant à la Chambre. Il ne peut s'agir que de mon père. Le très honorable représentant a fait ses remarques pour essayer de montrer jusqu'à quel point cette accusation générale de méfaits est devenue insidieuse. Mais je n'ai jamais cru que cette déclaration était complète. Il a fait aujourd'hui un exposé plus circonstancié.

Je croyais avoir compris le contexte dans lequel le chef de l'opposition avait fait ses observations jusqu'au moment des nouvelles au réseau national de télévision, alors que le commentateur a dit entre autres:

Quant au débat d'aujourd'hui, il a apporté un développement important, quand M. Diefenbaker a indiqué à mots couverts l'identité d'un des autres anciens ministres mentionnés en rapport avec l'affaire Munsinger. Il a fait allusion à une personne qui est maintenant décédée, dont le fils est député fédéral et qui ne peut élever la voix parce que le gouvernement n'a pas révélé de noms. Ici, on sait de qui il veut parler, mais il n'a pas précisé davantage.

Mes craintes à cet égard se sont accrues lorsque, tôt ce matin, j'ai reçu de chez moi un appel téléphonique bouleversant m'informant qu'un article faisait les manchettes dans le *Chronicle Herald* d'Halifax ce matin, qui disait entre autres choses:

Le chef de l'opposition M. Diefenbaker révèle indirectement que l'ancien ministre des Finances, George Nowlan, est «mentionné comme l'un des deux ou plusieurs» dans les ouï-dire qui lient d'anciens membres du cabinet à M^me Munsinger...

Sans esprit politique ou partisan, monsieur l'Orateur, je fais personnellement appel au ministre de la Justice ou au premier ministre et je leur demande de prendre la parole ici à la Chambre pour dissiper les soupçons qui pèsent sur les morts, même s'ils refusent d'accuser les vivants. Trois ministres sont ainsi exposés, monsieur l'Orateur, feu Sidney Smith, feu Paul Comtois et mon père. Notre Parlement ne déléguera sûrement pas ses responsabilités à cet égard pour dépendre d'une histoire publiée en feuilleton à 4,000 milles d'ici. A moins que le ministre de la Justice ou le premier ministre ne prouvent leur bonne grâce et leur compassion, je devrai me demander si je tiens à siéger à la Chambre pendant que le nom de mon père fait ainsi l'objet de soupçons.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, George Nowlan était

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

mon ami, un homme que j'admirais et que je respectais. Je n'ai rien lu ni vu dans aucun rapport sur quoi que ce soit qui ait changé cette admiration et ce respect ou modifié de quelque manière la haute estime que j'ai eue et que j'aurai toujours pour lui.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, à la suite des observations qu'on vient de faire, je tiens à traiter d'une situation née du débat d'hier. Mon intention n'est pas de fustiger le ministre de la Justice. Je prends la parole simplement à titre de député, d'ancien Orateur, d'homme conscient des droits fondamentaux de la Chambre et de ses membres ainsi que de notre Règlement et de vos responsabilités, monsieur l'Orateur, fondées sur ce Règlement et sur les autorités dont vous et vos devanciers vous êtes inspirés.

Aujourd'hui, la situation est un peu différente. Nous avons modifié notre Règlement depuis l'époque où j'occupais votre fauteuil. On ne peut plus en appeler de vos décisions. C'est une chose que j'appuie de tout cœur. Mais, ancien Orateur, je sais que la présidence n'en assume qu'une responsabilité encore plus grande comme ultime gardien des droits de la Chambre et de chacun des députés contre toute action indue de la part d'un député, d'un groupe de députés ou de l'exécutif. A cet égard, nous sommes tous égaux.

• (2.50 p.m.)

Je n'ai pas l'intention d'expliciter les principes de cette nouvelle théorie de la justice exposée hier soir par le ministre de la Justice qui, comme le rapporte la page 2628 du hansard, a dit qu'après avoir porté son accusation, c'était ensuite au chef de l'opposition, qui avait vu le dossier, d'identifier les personnes qui n'étaient pas impliquées dans l'accusation. En qualité de collègue du barreau, monsieur l'Orateur, je trouve que c'est une théorie bien étrange.

Je termine ainsi mes remarques à ce sujet, monsieur l'Orateur. Les événements d'hier et leur prolongation dans la présente discussion nous ont fourni l'occasion d'examiner la proposition de l'exécutif. Le gouvernement a eu jeudi, vendredi, samedi, dimanche et lundi matin pour étudier cette question, et il a fait part de ses projets à l'opposition vers le milieu de l'après-midi du lundi. Comme on a porté si gravement atteinte aux droits de l'opposition, est-il étonnant, monsieur l'Orateur, que nous voulions, mes collègues et moi-même, plus de temps pour exposer nos points de vue? Les droits dont il est question dans cette affaire ne sont pas seulement ceux des membres du Conseil privé siégeant de